

# Brèves CSE du 24 avril 2025



## 1- Information sur la généralisation d'avenir Pro

Le dispositif Avenir Pro a été expérimenté depuis 2020 dans certaines régions. Il va être généralisé à l'ensemble du territoire.

Ce dispositif s'adresse à chaque élève en dernière année de lycée professionnel qui souhaite s'insérer dans l'emploi après son diplôme. Il bénéficiera des services d'accompagnement de France travail et de ses partenaires (Missions Locales). Il se fera en collaboration avec les équipes éducatives de l'Education Nationale.

Des interventions collectives sont prévues autour de 4 thématiques :

- Mieux connaître le marché du travail et les attentes des recruteurs
- Identifier ses compétences et valoriser ses points forts
- Utiliser les outils et services à disposition dont les services digitaux
- Se préparer aux entretiens d'embauche ou de stage

En région Corse, le déploiement débutera fin novembre 2025. Quatre lycées professionnels et 5 lycées avec filières pro sont concernés. La répartition entre France travail et les Missions Locales se fera sur la base de 50/50.

France travail accompagnera des élèves issus des lycées professionnels : Fred SCAMARONI et Jules ANTONINI. Ainsi que des élèves issus des filières pro du lycée polyvalent du Fium'Orbu et du lycée CLEMENCEAU de Sartène.

Il n'y aura pas de conseiller dédié à cette activité. Elle sera réalisée par des conseillers placement. Les agents financés par le FSE peuvent être mobilisés sur la part des 10 % consacrée aux activités communes. Une réflexion par site va être menée

### Le point de vue de la CFE-CGC :

*Bien que sur le principe, ce type de dispositif soit intéressant et permette d'accroître l'insertion professionnelle des lycéens de bac pro et de CAP, nous ne pouvons que regretter, encore une fois, que cela se fasse à iso effectif et iso moyens financiers.*

## 2 - Information sur l'accueil rénové dans les agences (aménagement des espaces d'accueil).

Le projet comprend trois dimensions devant être coordonnées entre elles :

- La Sécurité,
- L'Accessibilité (prise en compte des problématiques d'accès aux locaux et aux services des usagers et de la QVT des collaborateurs en situation de handicap),
- L'Attractivité (transformation/évolution de l'offre de services délivrée en accueil ainsi que des espaces).

Le projet est porté par le programme AARU et a pour ambitions métier :

- La valorisation de l'offre de service de France Travail et des acteurs du RPE pour tous les usagers (DE et employeurs).
- L'amélioration de l'expérience des usagers et la QVT des conseillers
- La transformation des espaces pour mieux accueillir les usagers et faire en sorte de les mettre en action
- Le déploiement d'une identité France Travail harmonisée.

# Brèves CSE du 24 avril 2025



La transformation des espaces d'accueil se déclinera en deux niveaux d'aménagement : une « vision cible » (réaménagement complet) et une « vision optimisée » (adaptation de l'existant). Pour notre région : 1 agence sera « vision cible » et 4 agences en « vision optimisée ». Les points relais sont intégrés dans le projet de leur agence mère.

Pour cela un socle commun de services devra être assuré et des services en opportunité devront être définis au sein de chaque agence. Cette offre de services vise à créer un « parcours usager renouvelé ».

Il est également prévu l'aménagement, au sein des accueils, de 3 espaces à vocations distinctes matérialisées par un code couleur et de la signalétique : « Se repérer », « Découvrir & s'inspirer » et « Se mettre en action »,

Le projet comprendra des temps de réflexion impliquant les ELD, les conseillers et devra recueillir les avis/attentes des usagers.

Le déploiement au sein de la région Corse se fera par étapes et s'étalera au maximum sur 3 ans (2025/2028).

## Questions de la CFE-CGC :

- **Quelle sera en région l'agence qui sera en « vision cible » ?**

*Réponse de la Direction : l'agence n'est pas encore désignée.*

- **Quel budget est alloué à la région ?**

*Réponse de la Direction : Le montant est encore à l'arbitrage.*

## Le point de vue de la CFE-CGC :

*Au regard de la transformation que nous vivons, actuellement, de la mise en œuvre de la Loi Plein Emploi (LPE), ainsi que des instabilités informatiques récurrentes que nous subissons quotidiennement, ce nouveau projet vient s'ajouter aux nombreuses actions que nous devons mener.*

*Certaines composantes de ce projet nécessitent encore d'être stabilisées, notamment : l'agence en vision cible, le montant du budget alloué et la date de démarrage en région. Aussi, nous nous interrogeons sur la nécessité, et l'opportunité de mettre en œuvre ce nouveau chantier.*

*Enfin, selon le budget qui sera alloué au niveau national et régional, il aurait été plus opportun, selon nous, de l'utiliser à d'autres fins.*

## **3- Point d'étape LPE (inscription-orientation)**

En région, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et la mi avril :

- 9190 inscriptions hors reprise de stock (primo inscriptions + réinscriptions tous motifs confondus) ont été enregistrées dont 85 % sont des inscriptions FT.
- 1440 EDO ont été réalisés et 1071 EDA.
- 3670 DE ont été orientés dont 57% vers France Travail.
- 1004 Contrats d'engagement ont été signés par FT
- Le délai en jours entre la première orientation et la signature du contrat d'engagement FT est de 12,1 jours.

## Le point de vue de la CFE-CGC :

Un point de comparaison des inscriptions/réinscriptions pour la même période en 2024 nous apparaît indispensable pour pouvoir mesurer les impacts réels de la loi LPE en termes de charge sur les agences.

# Brèves CSE du 24 avril 2025



## 4- Effectifs mars 2025

La Direction présente les mouvements du mois :

- 7 entrées en CDD (1 à Ile Rousse, 2 à Porto-Vecchio, 2 Ghisonaccia, 1 à Ajaccio et 1 à Bastia)
- 1 sortie CDD à Bastia,
- 9 contrats suspendus (1 Ajaccio, 1 Bastia, 1 DAF, 1 DDO, 3 PRP et 2 Porto-Vecchio).

La Direction indique que dorénavant les appels à mission seront publiés dans la BDE.

## 5- Les ASC

Le projet de dématérialisation des prestations ASC sur la carte VAZIVA sur laquelle vous avez été interrogé (205 retours, 165 Oui) a été voté favorablement à l'unanimité.

Pour rappel cette carte à la technologie master card permet de centraliser toutes les prestations. Elle est utilisable auprès de 30 millions de commerçants. La carte est valable 4 ans. Le suivi de la consommation des prestations est possible via une application mobile.

**Prochain CSE le : 22 mai 2025**

*Vous pouvez nous contacter par mail : [syndicat.cfe-cgc-corse@francetravail.fr](mailto:syndicat.cfe-cgc-corse@francetravail.fr)*

**Nous restons à votre écoute et à votre service.**

*Vos élu(e)s et RS CFE-CGC.*